

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept à vingt heures trente, le cinq janvier

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Michel LANDELLE, Edgar BOURGUIGNEAU, Gérard BIDAULT, Manuela GOUPIL, Marc NAULET, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Jean-Yves GILBERT, Nicole LEBOUCHER, Dominique COSNARD, Marie-Bertille JEANSON, Philippe ALUSSE, Franck BOUTEILLER, Magali DESMARRES, Sophie VIEILLARD, Jérôme FAUVEAU, Christophe BESNARD, Brigitte FRELIN, Noël PERPOIL, Emmanuel DAVEAU, Loïc CHAUVEAU, Florence CARTON, Louis RAIMBAULT, Bernard LECHAT, Isabelle GILLET, Nicole SIMON, Patrice TOUCHARD, Marylène SOUCHARD, Hervé BOIS.

Etaient absents excusés : -

- **Les deux Procès verbaux de la séance du 30 novembre 2016 pour Bazouges sur le Loir et Cré sur Loir ont été approuvés**
- **Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme Florence CARTON est nommée secrétaire de séance.

1 - Décisions du Conseil municipal

ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE BAZOUGES CRE SUR LOIR

Monsieur Gérard BIDAULT, doyen de l'Assemblée délibérante procède à l'appel nominal des membres du conseil de la commune nouvelle Bazouges Cré sur Loir soit 30 conseillers.

Nombre de présents : 30 et constate que le quorum est ainsi atteint.

Il est procédé au vote du maire de la commune nouvelle. Deux assesseurs, les plus jeunes sont désignés parmi les membres du Conseil pour constituer le bureau de vote :

- Mme Isabelle GILLET
- M. Loïc CHAUVEAU

ELECTION DU MAIRE

Aux termes de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

Compte tenu que les modalités du vote pour l'élection du Maire ne sont pas codifiées, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'inscrire son choix sur les bulletins vierges mis à disposition dans la salle du Conseil Municipal,
- de déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Il est proposé de procéder à l'élection du Maire.

1.1 - Candidatures

Monsieur Gérard Bidault demande qui est candidat.

Monsieur de Sagazan prend la parole pour expliquer sa candidature et fait un rappel de la charte.

Monsieur Gérard Bidault demande si néanmoins il y a d'autres candidatures que celle de M. Gwénaël de Sagazan aux fonctions de maire de la commune nouvelle de Bazouges Cré sur Loir.

Monsieur Gérard Bidault propose de procéder au vote à bulletins secrets. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

1.2 - Dépouillement des votes :

Les résultats des votes sont les suivants :

a) nombre de votants (bulletins déposés) :	30
b) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	4
c) nombre de suffrages exprimés (a-b) :	26
d) Majorité absolue (c/2+1)	14

1.3 - Résultat du scrutin

Candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus Résultat en chiffres	Nombre de suffrages obtenus Résultat en lettres
Gwénaël de Sagazan	26	Vingt six
.....		
Bulletins nuls ou blancs	4	Quatre

1.4 - Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Gwénaël de Sagazan ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire de la Commune de Bazouges Cré sur Loir.

Immédiatement installé dans ses fonctions, il prend la présidence de la suite de la séance.

• **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

En application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints est limité à 30 % du nombre des conseillers municipaux. Rappel du tableau de la charte :

	Communes fondatrices				Commune nouvelle avant 2020				
	Nombre d'élus	Dont adjoints et Conseillers Municipaux Délégués (CMD)			Nombre d'élus	Dont adjoints (y.c. maire délégué) et Conseillers Municipaux Délégués (CMD)			
		H	F	CMD		Total	H	F	CMD
Bazouges	15	2	2	1	15	4	2	2	1
Cré	15	2	1		15	5	3	2	
	30	4	3		30	9	5	4	

Rappel : Conformément à la loi, le Maire de la commune déléguée de Cré sur Loir est de droit Monsieur Michel Landelle, Maire de cette commune fondatrice.

Monsieur le Maire propose de créer 9 postes d'adjoints et 1 poste de Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- créer 9 postes d'adjoints
- créer un poste de conseiller municipal délégué

• **ELECTION DES ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Suite à la démission de Mme Nicole SIMON en tant qu'adjointe de la commune de Cré sur Loir, il est nécessaire de procéder à son remplacement et conformément à la charte de compléter le tableau des adjoints par une femme également de Cré sur Loir. Se sont ainsi portées volontaires Mmes Hervé et Leboucher.

Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué, proposent la liste des adjoints suivante :

1e adjoint et maire délégué de la commune de Cré sur Loir : Michel LANDELLE
 2e adjoint : Edgar BOURGUIGNEAU
 3e adjoint : Gérard BIDAULT
 4e adjoint : Manuela GOUPIL
 5e adjoint : Marc NAULET
 6e adjoint : Christine HERISSON
 7e adjoint : Véronique HERVE
 8e adjoint : Jean-Yves GILBERT
 9e adjoint : Nicole LEBOUCHER
 Conseiller Municipal Délégué : Dominique COSNARD

Monsieur le Maire demande s'il y a une autre liste d'adjoints à présenter au vote.

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni

vote préférentiel. Il y a lieu de procéder à l'élection des 9 adjoints et d'un conseiller municipal délégué à scrutin secret. Celle-ci s'effectue en une liste paritaire bloquée.

Se présentent en tant que liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire et conseiller municipal délégué :

1^e adjoint et maire délégué commune de Cré sur Loir : Michel LANDELLE

2^e adjoint : Edgar BOURGUIGNEAU

3^e adjoint : Gérard BIDAULT

4^e adjoint : Manuela GOUPIL

5^e adjoint : Marc NAULET

6^e adjoint : Christine HERISSON

7^e adjoint : Véronique HERVE

8^e adjoint : Jean-Yves GILBERT

9^e adjoint : Nicole LEBOUCHER

Conseiller Municipal Délégué : Dominique COSNARD

Il est procédé au vote à bulletins secrets. *Rappel : si un nom est rayé le bulletin est considéré nul.*

3.1 - Dépouillement des votes :

Les résultats des votes sont les suivants :

a) nombre de votants (bulletins déposés) :	30
b) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	7
c) nombre de suffrages exprimés (a-b) :	23
d) Majorité absolue (c/2+1)	13

3.2 - Résultat du premier tour de scrutin :

Candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus Résultat en chiffres	Nombre de suffrages obtenus Résultat en lettres
Liste conduite par Michel LANDELLE	23	Vingt trois
.....		
Bulletins nuls ou blancs	7	sept

3.3 - Proclamation de l'élection des adjoints

sont proclamés adjoints et conseiller municipal délégué et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Michel Landelle.

L'Assemblée délibérante prend acte des résultats de l'élection des adjoints et conseiller municipal délégué et installe immédiatement dans leurs fonctions les 9 adjoints et le conseiller municipal délégué nouvellement élus.

Le Maire remercie les deux scrutateurs. Aucune observation ou réclamation n'ayant été déposée, le Maire procède à la clôture du procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints et conseiller municipal délégué.

Il invite ensuite les membres du bureau (le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs, le secrétaire) à signer ce procès verbal dûment établi en deux exemplaires.

• DETERMINATION DU TAUX DES INDEMNITES DES ELUS

➤ **DETERMINATION DU TAUX DES INDEMNITES DES ELUS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Indemnité mensuelle maximale susceptibles d'être allouée aux élus pour une commune de 1000 à 3499 habitants –IB 1015		VOTE DU TAUX à compter du 1e janvier 2017
Maire Commune Nouvelle	43%	1 644,44 €	32%
Maire délégué et 1 ^{er} adjoint	31%	1 185,53 €	27%
2 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
3 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
4 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
5 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
6 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
7 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
8 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
9 ^{ème} Adjoint	16,50%	631,01 €	7%
Conseiller Municipal Délégué		0,00 €	4%

• VALIDATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS ET DE LEURS MEMBRES

COMMUNE NOUVELLE BAZOUGES CRÉ SUR LOIR
Tableau des commissions et syndicats

COMMISSION	Nom et Prénom des élus
<p>Commission VOIRIE / ESPACES VERTS / SÉCURITÉ / CIMETIERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COSNARD Dominique – <i>Président de commission</i> • LANDELLE Michel – <i>Président de commission</i> • ALUSSE Philippe • BIDAULT Gérard • BOUTEILLER Franck • CHAUVEAU Loïc • DESMARRES Magali • GILBERT Jean-Yves • LÉBOUCHER Nicole • NAULET Marc • PERPOIL Noël • RAIMBAULT Louis • TOUCHARD Patrice
<p>Commission BÂTIMENTS / URBANISME / LOGEMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BIDAULT Gérard – <i>Président de commission</i> • GILBERT Jean-Yves – <i>Président de commission</i> • BOIS Hervé • BOUTEILLER Franck • CHAUVEAU Loïc • COSNARD Dominique • DAVEAU Emmanuel • FRELIN Brigitte • GOUPIL Manuela • LÉBOUCHER Nicole • LECHAT Bernard • NAULET Marc • RAIMBAULT Louis
<p>Commission ENFANCE / JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES / RESTAURATION SCOLAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GILLET Isabelle – <i>Présidente de commission</i> • GOUPIL Manuela – <i>Présidente de commission</i> • BOIS Hervé • BOURGUIGNEAU Edgar • CARTON Florence • PERPOIL Noël • SIMON Nicole • VIEILLARD Sophie

<p style="text-align: center;">Commission SPORT / CULTURE / LOISIRS / RELATIONS ASSOCIATIONS / FÊTES ET CÉRÉMONIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • HERISSON Christine – <i>Présidente de commission</i> • PERPOIL Noël – <i>Président de commission</i> • COSNARD Dominique • BOUTEILLER Franck • SOUCHARD Marylène • GILLET Isabelle • TOUCHARD Patrice • BESNARD Christophe • DAVEAU Emmanuel
<p style="text-align: center;">Commission VIE ECONOMIQUE / COMMERCE / AGRICULTURE / ARTISANAT / TOURISME</p>	<ul style="list-style-type: none"> • FAUVEAU Jérôme – <i>Président de commission</i> • FRELIN Brigitte – <i>Présidente de commission</i> • ALUSSE Philippe • BESNARD Christophe • BOIS Hervé • GILBERT Jean-Yves • HÉRISSON Christine • LÉBOUCHER Nicole • NAULET Marc • PERPOIL Noël
<p style="text-align: center;">Commission COMMUNICATION / FORMATION DES ÉLUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • FAUVEAU Jérôme – <i>Président de commission</i> • HERVE Véronique – <i>Présidente de commission</i> • BOURGUIGNEAU Edgar • DESMARRES Magali • GOUPIL Manuela • LANDELLE Michel • PERPOIL Noël
<p style="text-align: center;">Commission RESSOURCES HUMAINES / FINANCES / AFFAIRES GÉNÉRALES / APPEL d'OFFRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de SAGAZAN Gwénaél – <i>Président de commission</i> • LECHAT Bernard – <i>Président de commission</i> • BIDAULT Gérard • DESMARRES Magali • FAUVEAU Jérôme • HERVE Véronique • LANDELLE Michel • PERPOIL Noël • SIMON Nicole • SOUCHARD Marylène

<p>Commission ASSAINISSEMENT / ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bois Hervé – Président de commission • CHAUVEAU Loïc – Président de commission • BESNARD, Christophe • BIDAULT Gérard • BOUTEILLER Franck • JEANSON Marie-Bertille • LEMBOUCHER Nicole • NAULET Marc • PERPOIL Noël • TOUCHARD Patrice
<p>CCAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BOURGUIGNEAU Edgar – Président de commission • CARTON Florence – Présidente de commission • FRELIN Brigitte • HERVE Véronique • JEANSON Marie-Bertille • LANDELLE Michel • SIMON Nicole • SOUCHARD Marylène
<p>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de SAGAZAN Gwénaél • VIEILLARD Sophie • LANDELLE Michel • BIDAULT Gérard
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VERDUN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • TOUCHARD Patrice - Titulaire • BOIS Hervé - Suppléant • LEBOUCHER Nicole - Titulaire • FRELIN Brigitte - Suppléante
<p>SYNDICAT DU LOIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BOIS Hervé - Titulaire • BOUTEILLER Franck - Suppléant • SOUCHARD Marylène - Titulaire • GILBERT Jean-Yves - Suppléant • DAVEAU Emmanuel - Titulaire • PERPOIL Noël - Suppléant • LEBOUCHER Nicole - Titulaire • BESNARD Christophe - Suppléant
<p>NATURA 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SOUCHARD Marylène - Titulaire • TOUCHARD Patrice - Suppléant • LEBOUCHER Nicole - Titulaire • DAVEAU Emmanuel - Suppléant

SYNDICAT SARTHE et LOIR	<ul style="list-style-type: none">• GILBERT Jean-Yves• BOIS Hervé• LANDELLE Michel• NAULET Marc
--------------------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le tableau ci-dessus des commissions et syndicats,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

**• AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :
DETERMINATION DU LIEU DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Etant donné que le conseil municipal de la commune nouvelle de Bazouges Cré sur Loir comporte 30 membres jusqu'aux prochaines élections de 2020, et que la salle du Conseil Municipal de Bazouges sur le Loir est trop petite pour accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble du conseil, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :**

- **Définir comme lieu de réunion pour les conseils municipaux la salle associative de Cré sur Loir,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

<ul style="list-style-type: none"> • ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, RUE CHARLES DE GAULLE ET VOIE ROMAINE (TRANCHE 1)

Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ER 005748- rue Charles de Gaulle et Voie Romaine (tranche 1)

- Par délibération en date du 01 octobre 2012, le Conseil municipal de Cré sur Loir a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 175 000 € HT et pour le génie civil de télécommunication de 33 800 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 20 % du coût HT soit 35 000 € net pour l'électricité et de 60 % du coût HT soit 20 280 € net pour le génie civil de télécommunication.
- Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 60 % par la commune et à 40 % par le Conseil général. Cette opération est estimée à 16 200 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Solliciter le Département pour la réalisation de ce projet,
- Solliciter la CCPF pour du Fonds de Concours pour cette opération,
- Accepter de participer à 20 % du coût HT des travaux soit 35 000 € net pour l'électricité,
- Accepter de participer à 60 % du coût HT des travaux soit 20 280 € HT net pour le génie civil de télécommunication,
- Confirmer l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	
Electricité	175 000 €
Génie Civil télécommunication	33 800 €
Orange	16 200 €
TOTAL DEPENSES	225 000 €
RECETTES	
Département (80 % des travaux électricité)	140 000 €
Département (40 % des travaux génie civil)	13 520 €
Département (40 % de la Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre)	6 480 €
Reste à charge commune + CCPF (fonds de concours)	65 000 €
TOTAL DEPENSES	225 000 €

• BUDGET COMMUNAL : ASSUJETTISSEMENT A TVA DE L'OPERATION LOCAL COMMERCIAL - 2 RUE D'ANJOU

La commune réalise des travaux de réhabilitation et d'extension d'un local commercial au 2 rue d'Anjou à Bazouges sur le Loir dans le but d'y transférer la pharmacie. Afin de pouvoir récupérer le TVA sur les travaux de réhabilitation et d'extension et sur le contrat de bail qui sera signé avec le pharmacien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du local commercial situé au 2 rue d'Anjou à Bazouges sur le Loir (comme pour la boulangerie),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

En effet, les locations d'immeubles nus à usage professionnel par les collectivités territoriales sont exonérées de la TVA. Le local ne doit pas être destiné à l'habitation et doit être utilisé pour les besoins de l'activité du preneur.

• BUDGET ASSAINISSEMENT BAZOUGES SUR LE LOIR : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Point supprimé à l'ordre du jour. Cette écriture (récupération de la TVA) sera régularisée sur le budget 2017.

2 - INFORMATIONS

- Envoi des convocations uniquement par mail : ok pour tout le monde
- Vœux du 13 janvier salle de motricité à Cré sur Loir
- Liste électorale
- Tour de table

QUESTIONS DIVERSES :

Voir avec La CCPF pour :

- panneaux commune nouvelle,
- panneau « rue des Gravières » à Cré sur Loir + panneau traversée d'animaux

Voir avec l'ATD : carrefour sortie de Cré et arrivée des Rairies, matérialiser au sol avec de la peinture

Voir problème éclairage devant école + peinture au sol à Cré sur Loir.